

«Genre» «Prénom» «Nom»
«Fonction»
«Lieu»
«Rue»
«CP» «Ville»

Suresnes, le 4 février 2015

Objet : Reconversion du Fort de Vaujours

«Formule»,

La société Placoplatre propose un projet de reconversion du site du Fort de Vaujours.

Ce projet permettra d'apporter une réponse aux problèmes environnementaux résiduels, d'approvisionner en gypse l'usine de Vaujours et de reconvertir à terme la friche en un massif boisé.

Nous sommes conscients des interrogations et inquiétudes soulevées par l'historique de ce site et nous souhaitons y répondre en toute transparence.

Nous sommes déterminés à mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité nécessaires pour les salariés et les riverains, dans le respect de l'environnement. Nous le faisons et le ferons en nous appuyant sur les expertises nécessaires. Nous continuerons à partager les informations en toute transparence et en concertation étroite avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

Des informations incomplètes ou erronées circulent. Il nous semble utile de rappeler quelques points de ce projet :

- 1- En mars 1998, le CEA a déposé son dossier de cessation d'activité à la Préfecture de Seine-et-Marne. En novembre 2000, pour faire suite à l'enquête publique, les Préfets de Seine-et-Marne et de Seine-Saint-Denis décident de mettre en place une commission de suivi et de constituer un groupe d'experts présidé par le Professeur GUILLAUMONT, Membre de l'Académie des Sciences, expert de renommée mondiale.
- 2- De janvier 2001 à septembre 2002, la commission de suivi s'est tenue à cinq reprises. C'est au total deux phases de dépollution qui auront été menées dans ce cadre, amenant les pouvoirs publics à conclure à l'assainissement du site, conformément aux normes de la Direction Générale de la Santé.
- 3- L'Etat et le CEA ont engagé les procédures de cession par appel d'offres. Il est à noter que seule la société Placoplatre a répondu aux deux appels d'offres, offrant ainsi à l'Etat une solution de remise en état et de reconversion définitive du site prévoyant explicitement l'ouverture de carrière.
- 4- Le Fort de Vaujours n'a jamais été classé Installation Nucléaire de Base (INB), ni inscrit au Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs suite aux décisions du Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire.
- 5- C'est dans ces conditions que Placoplatre a acquis, en 2010, une partie des terrains dans le but d'assurer l'approvisionnement de l'usine de Vaujours, la plus grosse usine de transformation de gypse au monde.

Le projet d'exploitation du gypse sous le Fort de Vaujours permettra d'assurer la reconversion du site. **L'ouverture de la carrière est la meilleure solution pour assainir définitivement cette friche industrielle et traiter les éventuelles pollutions résiduelles.** A l'issue de l'exploitation du gypse, la remise en état offrira un espace vert naturel assaini pour le public : le Bois de Guisy

- 6- Contrairement à certaines affirmations, le site a fait l'objet d'une large campagne de dépollution à deux reprises. Placoplatre a fait procéder à de nouvelles investigations complémentaires en 2011, consistant à mesurer la radioactivité tous les 2 centimètres sur 60 mètres (diagraphie), des analyses de la nappe au fond des puits et des contrôles des bâtiments. Ces résultats ont été présentés à la CLCS de novembre 2011 montrant l'absence de radioactivité.
- 7- Concernant les impacts sanitaires, il est nécessaire de rappeler que l'arrêté du 22 septembre 2005 n'a prescrit aucune disposition sanitaire particulière. L'IRSN, l'Agence Régionale de Santé et le rapport du Professeur Guillaumont ont démenti tout lien possible entre l'emploi de l'uranium appauvri utilisé sur le site et le cancer de la thyroïde. L'Agence Régionale de Santé (ARS), par la voix de son Président Claude Evin, ancien Ministre de la Santé, a formellement démenti les allégations et l'interprétation erronée de statistiques locales concernant un taux anormal de cancers sur la commune de Courtry.
- 8- La société Placoplatre a soumis volontairement un premier protocole à l'Autorité de Sureté Nucléaire (ASN) pour réaliser une première phase limitée de démolition de 25 bâtiments, dans le respect des servitudes d'utilité publique définies dans l'arrêté inter-préfectoral du 22 septembre 2005. Cette première phase de démolition sur la base des permis de démolir accordés n'a mis en évidence aucune anomalie radiologique. Les conclusions ont été partagées avec l'IRSN et l'ASN. Ces travaux n'ont fait l'objet d'aucune mesure de suspension ou d'arrêt par des autorités administratives, contrairement à certaines rumeurs.
- 9- Une proposition de protocole pour le reste de la démolition a été élaborée suite à ce retour d'expérience et sur la base de l'historique communiquée par le CEA, afin de veiller tout particulièrement au suivi radiologique. Le protocole est destiné à apporter des précisions sur la nature des travaux à engager et la méthodologie employée qui permettra d'assurer la protection des travailleurs et de l'environnement afin d'aboutir à l'extraction du gypse.

Nous sommes convaincus aujourd'hui qu'il faut agir et proposer une solution totale et durable. Seul un projet industriel est de nature à permettre la reconversion du site. Notre projet industriel et économique est la meilleure solution pour donner au Fort de Vaujours une seconde vie, pour l'intérêt et le bien commun de tous les habitants de la région.

Notre société mettra en œuvre les dispositifs techniques adaptés selon les méthodologies reconnues. Elle s'entoure d'experts pour conduire ces travaux avec le concours de grandes entreprises spécialisées. Nous vous informerons dans une prochaine lettre de tous les détails du protocole prévus pour encadrer les travaux de démolition.

Enfin, nous vous rappelons que Placoplatre a ouvert un point d'information pour le public au centre de formation à l'usine de Vaujours et un site internet dédié au projet (www.fort-de-vaujours.fr).

Nous restons à l'écoute de vos questions et de vos attentes, et nous tenons à votre disposition pour tout complément que vous jugerez utile. Nous sommes à votre disposition pour toute réunion d'information.

Nous vous prions d'agréer, «Formule», en l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Jean-Luc Marchand
Directeur Industriel et Carrières
Tel 06 74 59 20 27